



### Renault et PSA s'entendraient sur le prix des pièces détachées !

Jeudi 31 mai 2018, MEDIAPART révélait des soupçons d'entente illicite entre les Groupes RENAULT et PSA sur des surfacturations de pièces détachées générant 1,5 milliard d'euros de profits supplémentaires sur ces dix dernières années.

L'utilisation du même logiciel de tarification par les deux constructeurs, entraîne logiquement des prix très proches, entre des produits équivalents, de chacune des marques.

Depuis plusieurs années la FTM-CGT n'a de cesse de dénoncer les hausses successives, non justifiées, du tarif des pièces détachées de nos constructeurs, qu'elles soient captives ou non.

Parallèlement, la pression sur les fournisseurs et sous-traitants n'a jamais été aussi forte. Les constructeurs imposent leur loi, fixent les prix d'achats des pièces détachées sous couvert de volumes minimum révisables conjoncturellement, ayant ainsi-« droit de vie ou de mort » sur leurs fournisseurs.

Il suffit de regarder ce qui est arrivé à GM&S La Souterraine, de même que les situations très préoccupantes de BOSCH Rodez ou DELPHI Blois. Malgré les très bons chiffres affichés d'immatriculations de véhicules neufs, les concessionnaires du réseau RENAULT n'ont jamais eu autant de difficultés à dégager de la rentabilité « Atelier ».

Au regard des tarifs d'entretien courant des véhicules devenus exorbitants, directement liés à ces hausses du prix des pièces détachées, les clients sont de moins en moins nombreux. D'ailleurs, le Directeur Commercial de RENAULT justifiait cette hausse par la nécessité de maintenir le niveau de rentabilité de l'activité pièces de rechanges.

C'est là qu'est le vrai problème, la CGT considère que l'automobile est un bien quasi primaire, nos deux constructeurs nationaux ont vocation à produire des véhicules populaires accessibles financièrement au plus grand nombre des citoyens.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Ils sont engagés dans une spirale financière autodestructrice. En 2008, leurs volumes de vente de véhicules neufs ont chuté, autant de véhicules qui ont fait défaut à l'après-vente par la suite.

Le prix des pièces détachées a entre autres servi de variable d'ajustement pour maintenir et développer les profits au détriment du pouvoir d'achat de la clientèle.

**La FTM-CGT réclame une plus grande transparence dans les relations qu'ont les constructeurs avec leurs fournisseurs, et leurs réseaux de distribution / entretien.**

La FTM-CGT exige :

- Un encadrement public du prix de vente des pièces détachées Automobile.
- Qu'il soit mis fin aux pratiques de marges arrière, rappels de fin d'année, aides diverses à la commercialisation.
- Le repositionnement au juste prix des véhicules et pièces de rechange.
- Que les marges dégagées bénéficient à toute la filière, à ses salariés, à l'investissement productif, aux emplois et non pas aux seuls actionnaires et membres des comités de direction opérationnels.